



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO DPDRL230131, 227 à 229, rue Principale

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 227 à 229, rue Principale, à Saint-Gervais

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée a pour but de permettre le changement d'usage d'un bâtiment qui ne respecterait pas les normes prévues en matière de stationnement au règlement de zonage. Le changement d'usage, s'il était autorisé, permettrait d'avoir l'usage « Centre de la petite enfance » à un immeuble qui ne peut rencontrer les normes prévues en matière de zonage.

Le règlement de zonage # 358-21 stipule, à l'article 95 « Obligation d'aménager un stationnement », que :

L'aménagement ou la modification d'un stationnement est obligatoire lors d'un changement d'usage conformément au présent chapitre.

L'article 96 « Nombre de cases de stationnement » du règlement de zonage # 358-21 indique que l'usage « Centre de la petite enfance » nécessite 1 case de stationnement par 30 mètres carrés de plancher. L'usage occupe 192 mètres carrés et nécessiterait ainsi 6 cases de stationnement, alors que l'immeuble n'en compte que 3.

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettrait de maintenir un Centre de la Petite enfance dans l'immeuble du 227 à 229, rue Principale, alors que le nombre de cases de stationnement requises n'est pas respecté.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **7 novembre 2023, à 20h00** au 150, rue Principale, à Saint-Gervais.

Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

FAIT À SAINT-GERVAIS, ce 23^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis « Demande de dérogation mineure No DPDRL230131, 227 à 229, rue Principale », et ce, en date du 23^e jour d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour d'octobre 2023.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

